



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – nouveaux mélanges en cuve)

N° de la demande : 2013-5549
Demande : Catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (nouvelle étiquette ou
modification de l'étiquette d'un produit – mélanges en cuve)
Produit : Indaziflame 200 SC
N° d'homologation : 30221
Matières actives (m. a.) : Indaziflame 200 g/L
N° de document de l'ARLA : 2392784

Renseignements généraux

L'indaziflame est la matière active d'un herbicide du groupe 29 de la Weed Science Society of America (WSSA), homologuée à l'origine pour la suppression dans l'Est du Canada et la Colombie-Britannique des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de fruits à pépin, de fruits à noyau, de raisins et de noix. Indaziflame 200 SC (n° d'homologation 30221) est un produit étalon sous forme de concentré soluble contenant 200 g/L d'indaziflame. Pour obtenir des détails précis concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation d'Indaziflame 200 SC pour y ajouter des mélanges en cuve avec :

- 5,5 L/ha d'herbicide liquide Gramoxone avec un agent mouillant (n° d'homologation 8661);
- 1 kg/ha de Sencor 75 DF (n° d'homologation 17242)
- 1,5 L/ha de Sencor 480 F (n° d'homologation 26280)

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation chimique, sanitaire ou environnementale n'est requise, car aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Les renseignements fournis à l'appui de la demande de modification de l'étiquette incluent des données d'essai en conditions réelles et une justification scientifique. Les renseignements fournis corroborent l'ajout des mélanges en cuve pour ce qui concerne la valeur.

Conclusions

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Indaziflame 200 SC en vue d'ajouter des mélanges en cuve avec l'herbicide liquide Gramoxone, Sencor 75DF ou Sencor 480F.

Reference

List of Studies/Information Submitted by Registrant

2351314 2013, Alion Herbicide - Data supporting tank-mixtures with glyphosate herbicides, Sencor (metribuzin) and Gramoxone (paraquat), DACO: 10.1, 10.2, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.